

## 2024\_85\_Jurys\_Examens\_CU\_Deontologie\_Compliance\_Publiques

#### LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

#### **ARRETE:**

Article 1:

Le jury du Certificat Universitaire **Déontologie et compliance publiques** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : M. Jean-François KERLEO

Suppléante : Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :

- M. Antoine OUMEJKANE (suppléant : M. Olivier LE BOT)

# Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Sans objet

<u>Article 2</u> : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 28112024

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique